



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

الإتحاد الجزائري لكرة القدم



Ligue de Wilaya de Football de Saida

الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة

PROCES –VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

N° 7 DU 16 DECEMBRE 2024

SAISON SPORTIVE 2024 /2025

PRESIDENT : KHALFAOUI HACHEMI
SECRETARE : KADDOURI MOHAMED
MEMBRE : BOUMADANI DJELLOUL
MEMBRE ; ALLOUI MOKHTAR

ORDRE DU JOUR

1)– COURRIER. Néant .

2) – Traitement des Affaires séniors et jeunes

ARTICLE 132 DES REGLEMENTS GENERAUX

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans les délais fixés(31Décembre,15 Février,15Mai) de chaque saison.

Passé le délai et après une mis en demeure pour paiement sous huitaine,la ligue défalquera un(01) point à L'équipe sénior du club fautif.

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant le début du championnat ,son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes de la ou les ligues concernées.

Article 53 des Règlements Généraux

L'absence de l'entraîneur d'une équipe au cours d'une rencontre est sanctionnée financièrement par ;

- Dix Mille Dinars (10 000 00 DA) Catégorie séniors.
- Cinq Mille Dinars (5 000 00 DA) Catégories jeunes.

2/TRAITEMENT DES AFFAIRES SENIORS ET JEUNES.

6° JOURNEE

AFFAIRE N° 85 / 2024:RENCONTRE ESS-CRBH DU 13/12/2024 SENIORS GROUPE « A »			
JOUEURSAVERTIS			
OTMANI HADJ KHELIFA	J0158	ESS	POUR JEU DANGEREUX
MEKCEM MOHAMED	J0497	CRBH	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
HELLAL REDOUANE	J0554	CRBH	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

AFFAIRE N° 86/ 2024:RENCONTRE MOF-HILEL DU 13/12/2024 SENIORS GROUPE « A »

JOUEURSAVERTIS

TOUIL SENOUCI	J0240	MOF	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
FERHANE ABDELKADER	J0217	MOF	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
BOURAGAA BEN ALI	J0924	HILLEL	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

Absence de L'entraîneur club MO OUED FALIT amende dix mille Dinars (10 000 00 DA) .

AFFAIRE N° 87 / 2024:RENCONTRE IRBOK –TBS DU 14/12/2024 SENIORS GROUPE « A »

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 88 / 2024:RENCONTRE CAL –IRBML DU 14/12/2024 SENIORS GROUPE « A »

JOUEURSAVERTIS

MEFTAH BENYAMINA	J1011	CAL	POUR JEU DANGEREUX
HADJADJ MOURAD	J0029	IRBML	POUR JEU DANGEREUX
CHERIFI BOUZIANE	J0037	IRBML	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

AFFAIRE N° 89 / 2024:RENCONTRE JSOD-WABSA DU 14/12/2024 SENIORS GROUPE « B »**JOUEURS EXCLUS**

KOUIDRI HICHEM	J0001	JSOD	Pour comportement anti sportif envers adversaire, Deux (02) Matches de suspension Ferme+une amende de Deux Mille Cinq Cent Dinars (2 500 00,00 DA)
HARTAH ALAA EDINE	J0160	WABSA	Pour comportement anti sportif envers adversaire, Deux (02) Matches de suspension Ferme+une amende de Deux Mille Cinq Cent Dinars (2 500 00,00 DA)

JOUEURSAVERTIS

MEFTAH MEHIEDINE	J0757	JSOD	POUR JEU DANGEREUX
MOUSSOUNI SOFIANE	J0098	JSOD	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

AFFAIRE N° 90 / 2024:RENCONTRE ASSY- NRASM DU 14/12/2024 SENIORS GROUPE « B »

PARTIE NON JOUEE.

Vu les pièces versées au dossier :

- Vu la feuille du match,
- Vu le rapport de l'arbitre,
- Attendu que la partie n'a pas eu lieu.
- Attendu que l'arbitre Directeur signale sur la feuille du match et confirme dans son rapport que la rencontre n'a pas eu lieu .Et ce suite a l'absence de la Protection Civile (Ambulance) du club recevant AS Sidi Youcef.
- Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps réglementaire.

PAR CES MOTIFS ; La commission de discipline DECIDE ; (Article 21 des R.G)

- Match perdu par pénalité au club ASSY pour en attribuer le gain du match au club NRA SIDI M'BAREK Qui marque Trois (03) Points et un score de Trois (03) à Zéro (00).
- plus une amende de dix Mille Dinars (10 000 00 DA) au club AS SIDI YOUCEF.
- Defalcation d'un point au club AS Sidi Youcef.

TRAITEMENTS AFFAIRES JEUNES**3° JOURNEE****AFFAIRE N°91 / 2024:RENCONTRE JSOD-IRBML DU 07/12/2024 U-15 GROUPE « B »**

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 92/ 2024:RENCONTRE IRBOK-WABSA DU 10/12/2024 U-15 GROUPE « C »

RIEN A SIGNALER

4° JOURNEE

AFFAIRE N° 93/ 2024:RENCONTRE TBS-SWS DU 13/12/2024 U-15 GROUPE « A »			
JOUEURSAVERTIS			
AOUISSET YOUCEF	J0772	TBS	JEU DANGEREUX
BENAOUMEUR AYMEN	J0725	SWS	JEU DANGEREUX

AFFAIRE N° 92/ 2024:RENCONTRE IRBOK-WABSA DU 10/12/2024 U-15 GROUPE « C »			
RIEN A SIGNALER			

AFFAIRE N° 93/ 2024:RENCONTRE NRSBS-HILLEL DU 14/12/2024 U-19 GROUPE « A »			
RIEN A SIGNALER			

AFFAIRE N° 94/ 2024:RENCONTRE NRSBS-HILLEL DU 14/12/2024 U-17 GROUPE « A »			
RIEN A SIGNALER			

AFFAIRE N° 95/ 2024:RENCONTRE NRSBS-HILLEL DU 14/12/2024 U-15 GROUPE « A »			
RIEN A SIGNALER			

AFFAIRE N° 96/ 2024:RENCONTRE JSM-JSOD DU 13/12/2024 U-19 GROUPE « B »			
RIEN A SIGNALER			

AFFAIRE N° 97/ 2024:RENCONTRE JSM-JSOD DU 13/12/2024 U-15 GROUPE « B »			
RIEN A SIGNALER			

AFFAIRE N° 98/ 2024:RENCONTRE CAL-ASSY DU 13/12/2024 U-19 GROUPE « C »			
RIEN A SIGNALER			

AFFAIRE N° 99/ 2024:RENCONTRE CAL-ASSY DU 13/12/2024 U-17 GROUPE « C »			
PARTIE NON JOUEE			
-Vu la feuille de match.			
Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport, que la rencontre n'a Pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe du CA Layoune .			
Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.			
PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;(1^{er} Forfait du CA layoune).			
* Match perdu par pénalité a l'équipe du CAL ,pour en attribuer le gain du match au club ASSY Qui marque trois (03) points et un score de (03) Trois à (00) Zéro.			
* Plus une Amende de Quinze Mille Dinars 15 000 00 DA			

AFFAIRE N° 100/ 2024:RENCONTRE JILSB-IRBOK DU 13/12/2024 U-19 GROUPE « C »			
JOUEUR EXCLU			
KADI MILOUD	J0342	IRBOK	Pour insultes envers adversaire (Deux (02) Matches de suspension ferme + Un amende de Deux Mille Cinq Cent Dinars (2 500 00 DA).
JOUEURS AVERTIS			
BOUTLILIS ABDELKADER	J0038	IRBOK	JEU DANGEREUX
SADOUKI SOFIANE	J0411	JILSB	JEU DANGEREUX

AFFAIRE N° 101 2024:RENCONTRE JILSB-IRBOK DU 13/12/2024 U-17 GROUPE « C»			
JOUEURS AVERTIS			
KHEDDACHE MOHAMED	J0977	IRBOK	JEU DANGEREUX
GUEREL ABDELKADER SEIF EL ISLEM	J0420	JILSB	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

AFFAIRE N° 102 2024:RENCONTRE JILSB-IRBOK DU 13/12/2024 U-15 GROUPE « C»			
RIEN A SIGNALER			

AFFAIRE N° 103 2024:RENCONTRE WABSA-CRBH DU 13/12/2024 U-19 GROUPE « C»			
JOUEURS EXCLUS			
MALEK SEDDIK	J0847	CRBH	Pour agression envers adversaire (Trois (03) Matches de suspension ferme + Un amende de Deux Mille Cinq Cent Dinars (2 500 00 DA).
DAOUDI AYMEN ISMAIL	J0186	WABSA	Pour agression envers adversaire (Trois (03) Matches de suspension ferme + Un amende de Deux Mille Cinq Cent Dinars (2 500 00 DA).
JOUEUR AVERTI			
MALEK SEDDIK	J0847	CRBH	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
Amende de Cinq Mille Dinars (5 000 00 DA) au club WABSA, et ce pour absence de l'entraîneur U-19			

AFFAIRE N° 104 2024:RENCONTRE WABSA-CRBH DU 14/12/2024 U-17 GROUPE « C»			
JOUEURS AVERTIS			
BOURAS ZAKARIA	J0792	WABSA	POUR JEU DANGEREUX
BOUKHELIFA TAJEDDINE	J0414	WABSA	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
BOURAS HADJ DJELLOUL	J0204	WABSA	POUR JEU DANGEREUX
BOUZIANE HAMZA	J0885	CRBH	POUR JEU DANGEREUX
Amende de Cinq Mille Dinars (5 000 00 DA) au club WABSA, et ce pour absence de l'entraîneur U-17			
Amende de Cinq Mille Dinars (5 000 00 DA) au club CRBH, et ce pour absence de l'entraîneur U-17			

AFFAIRE N° 105 2024:RENCONTRE WABSA-CRBH DU 14/12/2024 U-15 GROUPE « C»			
PARTIE NON JOUEE			
-Vu la feuille de match.			
Attendu que l'arbitre signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport, que la rencontre n'a Pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe du CRB HOUNET .			
Attendu que l'arbitre a juste appliqué la réglementation et a donné le laps de temps réglementaire.			
PAR CES MOTIFS ; La Commission de Discipline DECIDE ;(1 ^{er} Forfait du CRB Hounet).			
* Match perdu par pénalité a l'équipe du CRBH .pour en attribuer le gain du match au club WABSA Qui marque trois (03) points et un score de (03) Trois à (00) Zéro.			
* Plus une Amende de Quinze Mille Dinars 15 000 00 DA			

SANCTIONS	SENIORS	JEUNES
Avertissements	11	11
Expulsions	2	3
Contestation de Décision	0	0
Joueurs Signalés	0	0
Forfaits	0	2
Amendes	25 000 00 DA	52 500 00 DA

LE PRESIDENT
H.KHALFAOUI

